



Commune de Saint-Robert

Convocation du 21 février 2025

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Robert, sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

PRESENTS : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, Mme Laetitia MAURI, Mme Sylvie FOUQUET.

ABSENTS EXCUSÉS : M Olivier DESMAISON

ABSENT(S) NON EXCUSÉ(S) : M Christophe MESMIN, M Laurent FAUCHER et Mme Stéphanie COLAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laetitia MAURI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2024
2. Participation aux voyages scolaires – Collège d'Objet : Délibération
3. Tarification de l'occupation des Food Truck sur la place : Délibération
4. PLH – Agglo : Délibération
5. Exonération du loyer SARL TOSA février, mars et avril : Délibération
6. Questions diverses

1. Approbation du PV de la séance du 13 décembre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,
DÉCIDE de valider le PV de la séance du 13 décembre 2024.

2. Participation aux voyages scolaires – Collège d'Objet : Délibération 2025_01

Le Collège Eugène Freyssinet organise pour les élèves de différents niveaux des voyages scolaires à visées pédagogiques.



Commune de Saint-Robert

- Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} partent pour un séjour en Allemagne dont le but est l'approfondissement de la langue, la découverte de la culture locale, la visite des monuments historiques et la découverte d'œuvres étudiées en classe.
- Les élèves de 4^{ème}, réalisent un voyage au ski pour découvrir la pratique du ski et apprendront également certains gestes de secourisme.
- Les élèves de 3^{ème}, vont en Normandie pour découvrir le thème sur le Débarquement du 6 juin 1944 en lien avec le programme d'histoire. Ils visiteront le musée D-Day d'Arromanches, Saint Mère l'Église, le cimetière américain de Colleville sur mer et 2 lieux classés à l'UNESCO : la tapisserie de Bayeux et le Mont Saint-Michel.

Chacun de ces voyages à un coût :

- Voyage en Normandie : 235 €
- Voyage en Allemagne : 120 €
- Voyage au ski : 407.60 €

Le collège demande une aide financière pour financer ces voyages.

En raison des écarts de prix de ces voyages, M le Maire propose au Conseil Municipale que la commune participe à hauteur de 20% par voyage pour chaque famille :

- Voyage en Normandie : 47 €
- Voyage en Allemagne : 24 €
- Voyage au ski : 81.52 €

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,

DÉCIDE de participer au financement de 3 voyages scolaires, à hauteur de 20% des voyages mentionnés, soit au total pour la somme de 152.52 euros.

3. Tarification de l'occupation des Food Truck sur la place : Délibération 2025_02

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;



Commune de Saint-Robert

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal les tarifs d'occupation du domaine public comme suit : Food Truck 10 euros / jours d'occupation avec branchement électricité.

Il est proposé au conseil municipal de procéder au changement de tarif d'occupation pour les Food Truck : le Gabarot, Finfin et ma charcuterie Badefolaise de 50 € / an.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer le tarif d'occupation pour les Food Truck : le Gabarot, Finfin et ma Charcuterie Badefolaise à 50 € / an.

4. PLH – Agglo : Délibération 2025_03

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R302-2 et suivants, portant sur la procédure d'élaboration du PLH ;
VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en date du 27 février 2023 portant sur l'engagement de la procédure d'élaboration du Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire ;
VU le projet de PLH arrêté par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en date du 16 décembre 2024 ;

Monsieur le Maire rappelle que Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat sur le territoire intercommunal. Il décline, pour une durée de six ans, les réponses locales à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre, pour tous les publics.

Le projet de PLH comprend :

- un diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement, sur les conditions d'habitat au sein du territoire communautaire ainsi que sur les dynamiques démographiques et économiques permettant de définir les besoins des habitants actuels et futurs du territoire ;
- un document d'orientation qui énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé, qui définit les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le PLH 2025-2031 de l'Agglo de Brive s'inscrit dans la continuité des actions menées au cours du précédent PLH.



Commune de Saint-Robert

Les éléments du diagnostic ont permis de mettre en exergue plusieurs enjeux qui ont guidé la définition des orientations stratégiques du territoire pour les 6 prochaines années :

- Accompagner le vieillissement de la population,
- Améliorer la mixité générationnelle et maintenir les actifs,
- Développer les petits logements,
- Développer l'offre locative privée,
- Développer l'offre de logements locatifs sociaux,
- Favoriser les résidents permanents,
- Tendre vers la sobriété foncière,
- Rénover le parc vieillissant,
- Lutter contre la vacance des logements.

Ces enjeux ont été traduits dans un programme d'actions décliné en 20 fiches actions, articulées autour de 4 orientations stratégiques :

Orientation 1 : Tendre vers la sobriété foncière

- Action n°1 : Lutter contre la vacance des logements
- Action n°2 : Soutenir l'acquisition-amélioration et la production de logements en renouvellement urbain (dents creuses, friches)
- Action n°3 : Conforter une stratégie foncière intercommunale en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle-Aquitaine
- Action n°4 : Consolider le dialogue avec les opérateurs sur l'aspect qualitatif des opérations

Orientation 2 : Améliorer la qualité du parc existant

- Action n°5 : Poursuivre l'amélioration qualitative du parc existant
- Action n°6 : Accompagner les propriétaires dans l'amélioration énergétique de leur logement.
- Action n°7 : Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
- Action n°8 : Accompagner la lutte contre l'habitat indigne et non-décent
- Action n°9 : Accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de leur parc
- Action n°10 : Mettre en œuvre le NPNRU Gaubre-Tujac

Orientation 3 : Proposer une offre de logement diversifiée et favoriser la mixité sociale

- Action n°11 : Programmer et soutenir une offre de logements locatifs sociaux adaptée aux évolutions sociétales et démographiques
- Action n°12 : Favoriser l'accession sociale abordable et suivre la



Commune de Saint-Robert

vente HLM

- Action n°13 : Renforcer l'offre de logement pour les jeunes
- Action n°14 : Maîtriser le développement d'une offre adaptée au vieillissement
- Action n°15 : Favoriser le développement d'une offre de logement et d'hébergement adaptée aux besoins des plus fragiles
- Action n°16 : Compléter l'offre d'habitat des gens du voyage
- Action N°17 : Poursuivre la mise en place des outils liés à l'attribution des logements locatifs sociaux

Orientation 4 : Animer, suivre et évaluer la politique de l'habitat

- Action n°18 : Consolider un observatoire de l'habitat et du foncier
- Action n°19 : Renforcer la communication sur les missions de la Maison de l'Habitat
- Action n°20 : Animer le PLH dans une dynamique partenariale

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal et au comité syndical du Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB), structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, de bien vouloir donner un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté le 16 décembre 2024 par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

5. Exonération du loyer SARL TOSA février, mars et avril : Délibération 2025_04

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'exonérer les loyers pour SARL TOSA, les repreneurs du Café Perché comme ils sont en période de travaux.

M le maire propose d'exonérer les loyers de la SARL TOSA, pour les mois de : février, mars et avril 2025.

La Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité,
DÉCIDE l'exonération des loyers de la SARL TOSA, pour les mois de : février, mars et avril 2025.



Commune de Saint-Robert

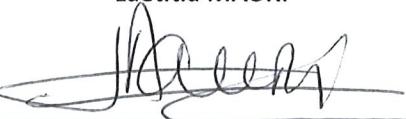
6. Questions diverses

- ✓ Madame Josy ACHARD, informe les membres du conseil qu'une boutique éphémère va ouvrir en juillet et août pour 50 euros par mois et par exposants
- ✓ Madame Sylvie HAMPIKIAN, informe le conseil :
 - L'association P.A.H. (art et histoire) deviendra le Syndicat intercommunal et qu'il faudra faire une délibération en septembre 2025. Les agents passeront du privé au public.
 - Le travail remarquable des agents techniques pour le paillage ainsi que les bancs.
 - 2 laurier du Portugal seront plantés en bas de la terrasse au jardin public à la demande de Monsieur BACH
 - La porte du cimetière est défectueuse, la peinture va être refaite en temps voulu.
- ✓ Madame Laetitia MAURI, demande aux membres du conseil d'utiliser le panneau pour mettre en avant les commerces présents dans la commune, des évènements. Et mettre plus en avant les évènements sur le site.
- ✓ Monsieur Olivier DESMAISONS par M. le MAIRE, informe les membres du conseil d'afficher une œuvre dans la Chapelle. Cela a soulevé d'autres questions notamment celle de faire un projet d'exposition dans la chapelle. Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.

Mesdames Laetitia MAURI et Sylvie FOUQUET ont quitté le conseil municipal.

- ✓ Madame Lily MOLENKAMP, informe les membres du conseil de la nécessité de nettoyer le Chemin de la Fontaine.
- ✓ Monsieur le Maire, informe les membres du conseil des travaux de lagunage qui débuteront en avril et mai prochain et qui dureront jusqu'à fin 2026. Une réunion publique aura lieu en juin pour informer les zones où auront lieux ces travaux ainsi que les rues inaccessibles.

Le Conseil Municipal s'est terminé à 20h40.

<p>Le Maire Claude ACHARD</p> 	<p>Secrétaire de séance Laetitia MAURI</p> 
---	---